

document A/SPC/L.129/Rev.1, à l'effet qu'il serait souhaitable de garantir un système plus sûr de financement à l'avenir. Toutefois, nous ne partageons pas leur opinion que la solution à l'heure actuelle soit de chercher à établir les quotes-parts obligatoires pour les opérations de maintien de la paix. Nous ne croyons pas non plus que, si nous ne les rétablissons pas, il doive s'ensuivre des conséquences désavantageuses pour l'intégrité du budget ordinaire. Nous persistons à croire qu'une façon plus graduelle d'envisager le financement est préférable, et qu'à cet effet les principes directeurs suggérés dans le projet de résolution des sept puissances, dont le Canada a l'honneur d'être un co-auteur, orienteront les Nations Unies dans la bonne direction.

Le Canada et les autres co-auteurs du projet de résolution des sept puissances ont écouté très attentivement et ont noté avec un intérêt particulier les commentaires portant sur le libellé de notre projet et les changements suggérés. Nous désirons remercier les délégations qui nous ont fait l'honneur d'examiner soigneusement notre projet. Si nous ne pouvons pas donner satisfaction à toutes les délégations concernant les différents points qu'elles ont soulevés, ce n'est pas faute de compréhension ou de bonne volonté. C'est plutôt parce qu'à notre avis, nous ne saurions ajouter d'autres éléments, si souhaitables que certains soient sans bouleverser l'équilibre que notre libellé établit entre différents points de vue. Les co-auteurs de la résolution des sept puissances continuent de croire fermement que notre résolution propose un pas constructif et utile en avant, et cela d'une façon qui ne préjuge pas de la position constitutionnelle fondamentale des différents Etats membres. Le préambule, par exemple, est entièrement uniforme à toutes les dispositions pertinentes de la Charte, particulièrement les articles 24, 10, 11, 12, 14, 15 et 35. Nous désirons conséquemment réitérer qu'un vote en faveur de notre résolution ne constitue ni un écart à la Charte, ni une négation des positions de principe des Etats membres.

Nous prions les Etats membres d'examiner notre résolution sous son vrai jour, comme le premier d'une série de pas qu'il faudra prendre si les Nations Unies doivent faire face à leurs responsabilités et répondre à l'espoir de l'humanité. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra considérer cette résolution comme un encouragement à traiter d'une façon plus active et plus positive des questions de sa compétence spécifique. Nous espérons aussi que les Etats membres répondront à la demande de renseignements sur les forces et les services